



Royaume des Pays-Bas

Mise en œuvre par :



Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)
Cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et la Direction Générale pour la Coopération Internationale des Pays-Bas (DGIS)



DOSSIER D'APPEL D'OFFRE : GIZ – PromAP

Acquisition des imprimantes et des photocopieuses pour le compte de l'antenne GIZ PromAP Tahoua / Agadez et du programme ProPFR.

DOSSIER N°91173496

Mars 2023



Royaume des Pays-Bas

Mise en œuvre par :



Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)
Cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et la Direction Générale pour la Coopération Internationale des Pays-Bas (DGIS)



Contexte.

Le Programme "Promotion de l'Agriculture Productive au Niger" (PromAP/GIZ) a pour principal objectif la mise en valeur du potentiel de la petite irrigation (PI) de la population rurale touchée par le projet dans les trois régions d'intervention d'Agadez, Tahoua et Tillabéri. Il vise ainsi à accroître la contribution de l'agriculture nigérienne à la croissance économique et à la sécurité alimentaire du pays, ainsi qu'à améliorer les capacités d'approvisionnement de la population nigérienne.

Le PromAP a une approche multi-paliers (niveaux national, régional et local) et fournit des prestations dans plusieurs domaines thématiques, dont : (i) le renforcement institutionnel des acteurs impliqués dans la promotion et la gestion durable de la petite irrigation (DGA/MAGEL, DGGR/MAGEL, SP/SPIN/MAGEL, APCA/MAGEL, MESUDD), (ii) la planification et la mise en œuvre des mesures de protection des sites de petite irrigation contre l'érosion et les inondations ainsi qu'un accompagnement dans le suivi écologique, (iii) le développement, la diffusion et l'utilisation des modules de formation continue dans le domaine de la petite irrigation, accompagné d'un renforcement des institutions de formation, et, (iv) la fourniture des services de conseil aux producteurs/productrices par les dispositifs de conseil du SNCA en lien avec les thèmes pertinents de la petite irrigation, (techniques de production appropriées, la protection des végétaux, l'utilisation des intrants et la gestion de l'exploitation).

Le présent DAO est élaboré et soumis au programme de promotion de l'agriculture productive (PromAP IV), pour financer l'achat des imprimantes et photocopieurs.

Objet du marché

Dans le cadre du présent DAO, la GIZ fait appel aux fournisseurs qualifiés pour l'achat et la livraison **des imprimantes et photocopieurs suivants** :

- **Une (1) Imprimante couleur Laser 20 ppm ;**

Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)
 Cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et la Direction Générale pour la Coopération Internationale des Pays-Bas (DGIS)



- **Deux (2) Photocopieurs à recto/verso 45 ppm + socle R2 monochrome 45 ppm ;**
- **Une (1) grande Imprimante Laser Couleur Multifonction 41 ppm ;**
- **Quatre (4) petites Imprimantes Laser couleur 20 ppm ;**

1. Spécifications techniques

Désignation	Caractéristiques
Une (1) Imprimante couleur Laser 20 ppm	<p>Vitesse d'impression en noir (ISO, A4) Jusqu'à 20 ppm ; Vitesse d'impression couleur (ISO) Jusqu'à 20 ppm ; Délai d'impression de la première page noire (A4, prêt) Vitesse : 16 s ; Délai d'impression de la première page couleur (A4, prêt) À partir de 17 s ; Impression recto verso Manuelle (prise en charge des pilotes fournie) ; Qualité d'impression noire (optimale) Jusqu'à 600 x 600 ppp ; Connectivité, standard USB 2.0 haut débit, Fast Ethernet 10/100Base-TX intégré ; Connectivité, en option Serveur d'impression sans fil direct 802.11b/g ; Prêt pour le réseau Standard (Ethernet intégré) ; Ecran Affichage rétroéclairé 16 caractères sur 2 lignes ; Vitesse du processeur 540 MHz ; Capacité mémoire maximale 448 Mo ; Gestion d'introduction du papier, standard Bac universel 100 feuilles, bac d'entrée 2, 250 feuilles ; Gestion de sortie du papier, standard Bac sortie face vers le bas 250 feuilles ; Gestion d'introduction du papier, en option Bac d'entrée 500 feuilles en option (3) ; Gestion du support fini Alimentation feuille à feuille ; Formats de supports pris en charge</p>

Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)

Cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et la Direction Générale pour la Coopération Internationale des Pays-Bas (DGIS)



	Bac 1: A3, A4, A5, A6, RA3, SRA3, B4, B5, 10x15 cm; enveloppes (DL, C5, B5); Bac 2: A3, A4, A5, B4, B5; Bac 3 en option: A3, A4, B4, B5 ;
Deux (2) Photocopieurs recto/verso 45 ppm + socle R2 monochrome	<ul style="list-style-type: none"> • PHOTOCOPIEUR recto/verso monochrome 45 ppm + SOCLE R2 ppm; • Impression, copie, numérisation, envoi et télécopie en option ; • Écran tactile couleur WVGA 17,8 cm (7 pouces) ; • Impression recto verso automatique et standard DADF ; • Connectivité réseau, Wi-Fi, USB et code QR ; • Module de finition interne et d'agrafage en option ; • Chargeur automatique de documents recto verso standard (capacité de 100 feuilles) ; • Vitesse de numérisation : 55 ipm (A4, noir et blanc/ couleur) ; • Connectivité réseau, Wi-Fi, USB et par code QR ; • Récupération automatique à partir du mode veille ; • Capacité d'alimentation maximale de 2300 feuilles ;
Une (1) Imprimante Color 46 PPM	<p>Type d'appareil Multifonction couleur ; Fonctions de base Impression, copie, scan, envoi et télécopie en option ; Performance d'impression :46 PPM en couleur et noir et blanc aussi. Noir A3 jusqu'à 26 PPM en couleur et noir et blanc aussi. Première page imprimée : Noir (A4, prêt) : En 6,5 secondes seulement ; Couleur (A4, prêt) : Vitesse : jusqu'à 6,8 secondes ; Noir (A4, veille) : En 11,6 secondes seulement ; Couleur (A4, veille) : En 11,8 secondes seulement. Résolution d'impression : Noir (optimal) : Jusqu'à 1200 x 1200 ppp ; Couleur (optimal) : Jusqu'à 1200 x 1200 ppp ; Technologie : ImageREt 4800, Enhanced (600 x 600 ppp), Fine Lines (1 200 x 1 200 ppp), Quickview (300 x 300 ppp), étalonnage Pantone. Vitesse de copie : Noir (A4) : Jusqu'à 46 ppm ; Couleur (A4) : Jusqu'à 46 ppm. Connectivité : 1 port périphérique USB 2.0 haut débit ; 2 ports USB 2.0 Haut débit à l'arrière (hôte) ; 1 port libre USB 2.0 (hôte) ; 1 Port réseau Gigabit/Fast Ethernet 10/100/1000 Base-TX ; 1 Compartiment d'intégration matérielle de 2e génération (HIP2); Sans fil 802,11n/BLE.</p>
Quatre (4) petites Imprimantes Laser couleur 20	<p>Imprimante copieur scanner Multifonction Laser couleur Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Imprimante multifonction 4-en-1 • Impression, copie, scan • Formats : A4, A5, A6, B5, B6



Royaume des Pays-Bas

Mise en œuvre par :



Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)

Cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et la Direction Générale pour la Coopération Internationale des Pays-Bas (DGIS)



	<ul style="list-style-type: none">• Port USB 2.0 haut débit, Port réseau Fast Ethernet 10/100 Base-TX intégré, Wi-Fi• Vitesse d'impression : maximum jusqu'à 20 ppm (noir et blanc), minimum jusqu'à 12 ppm (recto verso), jusqu'à 20 ppm (couleur) maximum• Résolution de copie : jusqu'à 600 x 600 ppp maximum• Résolution de numérisation : jusqu'à 600 x 600 ppp maximum
--	---

2. Durée de la prestation

Merci de mettre votre plus bref délai de livraison.

3. Portée de l'Offre

La GIZ Niger lance un appel d'offres pour une prestation tel que décrit dans ce document. L'offre soumise doit être conforme aux conditions et instructions suivantes. Toute non-conformité entraînera le rejet de l'offre.

4. Soumissionnaires éligibles

Sont admis à participer à cet appel d'offres, les fournisseurs qui :

- Possèdent la documentation administrative et fiscale nécessaire au Niger ;
- Disposent d'une expérience avérée d'un minimum de deux ans dans le domaine de livraison de matériels informatiques ;
- Ont réalisé au moins trois (03) livraisons semblables durant les deux (02) dernières années auprès des institutions nationales et internationales avec preuves (nom de client, adresse, contact ou copie commande) ;
- Sont spécialisés en vente de matériels informatiques et accessoires et disposent d'un local commercial ;

Les fournisseurs ne remplissant pas ces conditions sont priés de s'abstenir.

Tous les participants au présent appel d'offres doivent, traiter les détails de ces documents dans la plus stricte confidentialité.

Les soumissionnaires ne devront pas être sous le coup d'une déclaration d'inadmissibilité pour corruption ou manœuvres frauduleuses publié par l'Union Européenne et la GIZ.

5. Offre par Soumissionnaire

L'offre se présente en un (01) seul lot.



Royaume des Pays-Bas

Mise en œuvre par :



Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)
Cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et la Direction Générale pour la Coopération Internationale des Pays-Bas (DGIS)



Le soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre et la GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

6. Langue de l'Offre

Tous les documents concernant l'offre seront rédigés en langue française.

7. Documents constitutifs de l'Offre

L'Offre présentée par le soumissionnaire comprendra **une offre technique et une offre financière.**

A- Composition de l'offre technique :

L'offre technique se compose de documents ci-après :

- a) **La description technique (Fiches techniques) et détaillée de matériels demandés dans l'objet de ce marché, photos à l'appui.**
- b) L'intégralité des pièces administratives et fiscales nécessaires au Niger. :
 - ✓ NIF ;
 - ✓ Registre de commerce ;
 - ✓ Attestation de régularité fiscale.
- c) Des renseignements qui approuvent la qualification du soumissionnaire
 - Liste de références : il est exigé que le soumissionnaire ait exécuté au moins Trois (03) livraisons semblables durant les deux (02) dernières années auprès des institutions nationales et internationales et produire de preuves pour ces marchés (commandes à joindre).
 - Indication (adresse) du soumissionnaire (lieux, coordonnées, photos etc.) qui approuve sa spécialisation.
- d) Une date de livraison

B- Composition de l'offre financière :

L'offre financière contient le devis quantitatif chiffré, avec les différents totaux ; il doit être vérifié arithmétiquement et le total général doit être conforme au montant indiqué dans l'offre.

Toute offre n'ayant pas satisfait aux conditions ci-dessus énumérées sera déclarée non-conforme et rejetée.

8. Monnaie de l'Offre



Royaume des Pays-Bas

Mise en œuvre par :



Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)
Cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et la Direction Générale pour la Coopération Internationale des Pays-Bas (DGIS)



Les prix unitaires et totaux seront libellés par le soumissionnaire en franc CFA

9. Validité des Offres

Les offres resteront valides pendant une période de 90 jour calendaire.

10. Mode de présentation de l'Offre

Votre offre doit être envoyée par mail à l'adresse suivante:

NE_Quotation@giz.de au plus tard le **jeudi 13 Juillet 2023** avec comme objet du mail la mention suivante: **91173496_Imprimantes et ptocopieurs**

Les fichiers dépassant 15 mo peuvent être envoyés sous formes compressées ZIP, ou par files transfert en précisant le code d'ouverture dans le mail d'envoi de vos offres

Toute offre non conforme à cette procédure ne sera pas prise en compte

Préciser votre délai ferme de livraison. En cas de retard de livraison des pénalités de l'ordre de 2 % par jour seront prélevées du montant total HT de la commande, la GIZ se réserve le droit de résilier le marché.

La GIZ NIGER fournira les Exonérations de Douanes et TVA au fournisseur retenu et se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis d'appel d'offres.

11. Examen des Offres

11.1 Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la GIZ vérifiera que chaque offre :

- a) est conforme aux conditions requises par les documents d'appel d'offres, particulièrement aux spécifications techniques ;
- b) est complète surtout en ce qui concerne les pièces administratives et fiscales
- c) Présente toute information que la GIZ peut exiger.

11.2 **Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée par la GIZ et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non conforme.**

11.3 Ensuite, toutes les offres complètes et enregistrées conformément aux règles de ce DAO seront examinées selon les critères du point 4.

11.4 La GIZ n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre ; elle n'est pas non plus tenue responsable des dépenses ou des pertes susceptibles d'être



Royaume des Pays-Bas

Mise en œuvre par :



Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)

Cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et la Direction Générale pour la Coopération Internationale des Pays-Bas (DGIS)



supportées par un Soumissionnaire pendant la préparation de son offre ou tenue de les rembourser.

12. Correction des Erreurs

15.1 Les offres dont on a déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit :

- a) lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
- b) lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

12.2 Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

13. Corruption et manœuvres frauduleuses

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

définit comme suit les termes :

- **"corruption"** signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- **"manœuvres frauduleuses"** signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

rejetera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies



Royaume des Pays-Bas

Mise en œuvre par :



Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)

Cofinancé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et la Direction Générale pour la Coopération Internationale des Pays-Bas (DGIS)



par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

NB : Les offres incomplètes ou non identifiées ou arrivées après ces date et heure ne seront pas prises en considération. Elles seront rejetées.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.